

**NOTE D'INFORMATION AUX REPRÉSENTANTS LÉGAUX
METIERS DE LA SECURITE**

1

OBJECTIF DE LA FORMATION

Ce baccalauréat professionnel a pour finalité de préparer à l'exercice de différents métiers dans le domaine de la sécurité, soit au sein :

- des fonctions publiques (par concours et sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur) : gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme - adjoint, agent de police municipale, surveillant de l'administration pénitentiaire
- d'entreprises privées de gardiennage et de sécurité ou dans le service sécurité d'établissements (centres commerciaux ...)

QUALITES REQUISES

Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert des qualités particulières :

- une bonne condition physique
- le sens du dévouement et du service au public
- le sens des responsabilités, de la discipline et du respect des consignes
- la capacité d'écoute, de dialogue
- la capacité à s'intégrer et à travailler dans un groupe
- l'aptitude à observer un devoir de réserve et à respecter la confidentialité des informations

CONDITIONS

Le candidat doit disposer d'un casier judiciaire vierge dont l'extrait est à joindre avec le dossier de candidature (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>) ainsi que du certificat médical avec les recommandations à suivre. En cours de formation, il devra passer une visite médicale approfondie auprès d'un médecin sapeur – pompier.

Ces conditions sont requises pour pouvoir notamment effectuer les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires en cours de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation comporte des matières générales et professionnelles. A titre indicatif, les horaires des disciplines peuvent se répartir comme suit :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Matières	Volume horaire annuel	Matières	Volume horaire annuel
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	Enseignement professionnel	330
Mathématiques	45	Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30
Langue vivante A	60	Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30
Physique - chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	Prévention-santé-environnement	30
Arts appliqués et culture artistique	30	Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30
Éducation physique et sportive	75		
Total	360	Total	450

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années du cycle. Les périodes de formation se déroulent, à part égale, dans un service de sécurité incendie et de secours et dans un service de sécurité publique. Elles permettent d'apprendre à mobiliser les acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité et de la prévention.

**RECOMMANDATIONS PRÉALABLE POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE
MÉDICALE POUR LE BAC PRO MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ**

2

Les candidats doivent être en mesure de suivre le programme d'éducation physique et sportive de l'éducation nationale, sans exemption particulière

- Si notion d'asthme : absence de crise, de symptômes et de traitement depuis 3 ans
- Si notion d'épilepsie : absence de crise et de traitement depuis 3 ans
- Absence de malformation, déformation ou lésion de la ceinture scapulaire :
 - Luxation récidivante de l'épaule
 - Luxation de l'épaule datant de moins de 1 an
 - Chirurgie de l'épaule
- Absence de séquelle, de fracture ou présence de matériel d'ostéosynthèse :
 - Absence de lésion ligamentaire du genou cliniquement parlant
 - Absence de syndrome fémoro-patellaire cliniquement parlant
 - Absence de lésion ligamentaire de la cheville avec laxité séquellaire
- Absence d'affectation de la colonne vertébrale avec en particulier absence d'antécédents de conflit disco-radulaire ou cliniquement parlant
- Absence de troubles subjectifs de l'équilibre, d'origine ou périphérique
- Absence d'antécédents de pneumothorax

L'élève doit impérativement suivre la totalité de la procédure. Il est possible de suivre la procédure de plusieurs établissements.

		LYCÉES PUBLICS				LYCÉES PRIVÉS*		
		Joliot Curie Dammarié les lys (77)	Charles Baudelaire Meaux (77)	Lycée Eugène Delacroix Drancy (93)	Joséphine Baker Pierrefitte (93)	François Arago Villeneuve St Georges (94)	Jeanne La Lorraine Le Raincy (93)	Robert Keller Cachan (94)
DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	Réunion d'information	Mardi 5 mars 2024 de 18h00 à 19h00 Etablissements des secteurs de MELUN et SAVIGNYLE TEMPLE de 19h15 à 20h15 autres établissements	Samedi 9 mars 2024 10h - 12h Inscriptions sur le site du lycée à partir du 4 mars https://www.lpbaudelaire.fr	Samedi 9 mars 2024 9h - 12h http://lyc-eugene-delacroix-drancy.ac-creteil.fr/lycee/	Jeudi 7 mars 2024 De 18h à 19h	Jeudi 7 mars 2024 à 18h Le dossier sera en téléchargement sur le site https://lycee-arago.fr/	Pas de réunion d'information JPO : Samedi 16 mars 2024 https://www.jeannelalorraine93.com/	Mardi 12 mars 2024 10h30 - 12h30 https://www.lycee-robert-keller.fr/ JPO : Samedi 2 mars 2024 9h - 12h
	Dépôt des dossiers	dernier délai (cachet de la poste faisant foi), à l'établissement (à l'attention du secrétariat du Bac pro métiers de la sécurité) Mardi 12 mars 2024	Par voie postale (<i>cachet de la poste faisant foi</i>) au plus tard Lundi 18 mars 2024	Par voie postale au plus tard le samedi 16 mars 2024 (cachet de la poste faisant foi)	Dépôt des candidatures par voie postale au plus tard le Mercredi 20 mars 2024 (cachet de la poste faisant foi)	Par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou par mail francois.arago.ms@gmail.com au plus tard le vendredi 22 mars 2024	Pré-inscription sur le site	Par voie postale au plus tard le Jeudi 14 mars 2024 (cachet de la poste faisant foi)
	Envoi des convocations	à partir du Mercredi 20 mars 2024	À partir du Vendredi 22 mars 2024	À partir du Samedi 23 mars 2024	À partir du Vendredi 22 mars 2024	À partir du Vendredi 5 avril 2024	/	À partir du Lundi 18 mars 2024
	Réalisation des entretiens	Mardi 26 mars 2024	Du Lundi 1er au Vendredi 5 avril 2024	Du mercredi 3 au jeudi 4 avril 2024	Jeudi 28 mars 2024	Vendredi 26 avril 2024	Dès à présent	À partir du jeudi 4 avril 2024
	Tests sportifs	Mercredi 27 mars 2024				Samedi 27 avril 2024		
	Transmission des avis aux EPLE d'origine	Important : Prévoir une tenue d'EPS pour les tests sportifs						
	Transmission des avis au SAIO	À partir du 22 avril et avant le 7 mai dernier délai						
	Vérification des vœux dans Affelnet-Lycée	Vendredi 17 mai dernier délai						
		A partir du 29 mai						

 * obligation d'un engagement financier des représentants légaux lié aux droits d'inscription en plus des frais de scolarité

LP Jeanne la Lorraine : www.jeannelalorraine93.com
Prendre contact avec l'établissement

LP Robert Keller : www.lycee-robert-keller.fr
Prendre contact avec l'établissement

Lycée François Arago
Possibilité de scolarisation en internat : voir grille tarifaire <https://lycee-arago.fr/internat-dexcellence-du-lycee-francois-arago/>

MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ - ADMISSION EN 2^{DE} PRO

OBJECTIF


Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de la sécurité publique (police, sapeur-pompier...), de la sécurité civile (protection civile ...) et de la sécurité privée.

PUBLIC CONCERNE

Exclusivement les élèves de 3^e domiciliés dans l'académie de Créteil disposant de bonnes conditions physiques et en mesure de répondre aux exigences de la formation.
Pour une demande d'entrée en 1^{re} pro, prendre contact avec le ou les établissements d'accueil.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Constitution et transmission du dossier de candidature à l'établissement d'accueil

- Joindre **obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
 - Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.
- Délai d'obtention du casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le**  **récapitulé de la demande faite sur internet**. L'extrait du casier judiciaire est à fournir au plus tard le jour des tests.

cf.
calendrier
fiche 15-1

À réception des avis

- Confirmation des choix dans le cadre du Service en Ligne Affectation (SLA) pour les élèves déclarés admis ou inscrits en liste complémentaire.

À partir du
10 mai

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Information et constitution du dossier de candidature

- Dossier à compléter pour les candidats intégrant obligatoirement l'avis motivé du chef d'établissement.
- Communication des dates des réunions d'information organisées par les établissements d'accueil.
 - **La présence à cette journée constitue une étape importante du parcours de candidature.**

cf.
calendrier
fiche 15-1

Vérification dans Affelnet-Lycée après réception des avis

- **Élèves admis : saisie du vœu en rang 1** pour entériner l'admission en accord avec les représentants légaux.
- **Élèves inscrits en liste complémentaire** : saisie du vœu de 2^{de} pro métiers de la sécurité et de vœux de précaution sur d'autres spécialités.
- **Élèves non admis** : reprise du dialogue avec les représentants légaux pour que d'autres vœux soient formulés.

Dès le
29 mai

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Réunion d'information

- Organisation d'une réunion d'information concernant les exigences et les spécificités de cette formation.

Modalités d'organisation des entretiens

- Prérecrutement : entretiens suivi de tests sportifs, donnant lieu à un avis motivé sur le dossier de l'élève.

cf.
calendrier
fiche 15-1

Transmission des avis aux établissements d'origine

- Justifier obligatoirement les avis « refusé ». Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation.

À partir du
22 avril

Transmission des avis au SAIO (cf. tableau Excel – onglet 2^{de} – onglet 1^{re})

- Envoi de la liste des candidats avec les avis formulés à l'issue du prérecrutement, pour information.

17 mai
dernier
délai

Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. tutoriel : module « travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu en métiers de la sécurité. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **la candidature de l'élève ne pourra pas être validée dans Affelnet-Lycée.**

À partir du
29 mai

RESULTAT

La notification d'affectation est transmise lors du résultat du tour principal Affelnet-Lycée.

**A TRANSMETTRE A L'ETABLISSEMENT CONCERNÉ
 SELON SES DATES ET MODALITES**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

ARRIVÉ LE :/...../.....

COMPLET INCOMPLET


LES DOSSIERS INCOMPLETS OU HORS DELAI NE SONT PAS EXAMINES

DOSSIER DE CANDIDATURE : 2^{DE} PROFESSIONNELLE METIERS DE LA SECURITE

ETABLISSEMENTS		
<input type="checkbox"/> LPO F. Joliot Curie 77190 Dammarie les Lys	<input type="checkbox"/> LPO Eugène Delacroix 93700 Drancy <input type="checkbox"/> LPO Joséphine Baker 93380 Pierrefitte	<input type="checkbox"/> LPO François Arago 94190 Villeneuve St Georges Scolarité en internat possible Voir grille tarifaire : https://lycee-araqo.fr/internat-dexcellence-du-lycee-francois-araqo/
<input type="checkbox"/> LP Charles Baudelaire 77333 Meaux	<input type="checkbox"/> LP privé Jeanne La Lorraine 93340 LE RAINCY Frais d'inscription obligatoires : Prendre contact avec l'établissement	<input type="checkbox"/> LP privé Robert Keller 94230 Cachan Frais d'inscription obligatoires : Prendre contact avec l'établissement
L'ELEVE		
Nom : Prénom : INE : (N° sur certificat de scolarité ou voir le secrétariat établissement) Né(e) le :/...../..... Sexe : <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille Adresse : Code postal : Ville : Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../..... Courriel :		
SCOLARITE ACTUELLE		
Nom de l'établissement : Adresse : Courriel (à renseigner impérativement) : Classe :		
PIECES A JOINDRE AU DOSSIER		
<input type="checkbox"/> Photocopies des bulletins scolaires de l'année en cours <input type="checkbox"/> Extrait de casier judiciaire bulletin n°3 (https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml) <input type="checkbox"/> Certificat médical <i>délibéré par le médecin traitant ou scolaire (cf. note aux familles)</i> <input type="checkbox"/> Attestation du chef de centre justifiant de l'engagement (<i>si le candidat est sapeur-pompier volontaire</i>) <input type="checkbox"/> Attestation de stage, activités sportives ou associatives ... (<i>justifiant des activités éventuelles du candidat</i>)		
VOTRE ENGAGEMENT COMME SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (S.P.V.)		
<input type="checkbox"/> Si déjà engagé : Lieu : depuis le :/...../..... Grade : <input type="checkbox"/> Si en cours d'engagement : Lieu : <input type="checkbox"/> Non engagé		
VOS CONNAISSANCES EN SECOURISME		
Êtes-vous titulaire du diplôme de « Prévention et secours civique » de niveau 1 (PSC1) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <i>(si oui joindre photocopie du diplôme)</i>		

VOS ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

- Sports :
- Engagement associatif :
- Autres activités :

VOS MOTIVATIONS

Pour quelles raisons souhaitez-vous intégrer ce bac professionnel ? Quels sont vos projets professionnels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PARTICIPATION A LA REUNION D'INFORMATION BAC PRO METIERS DE LA SECURITE

- oui non

Si oui, précisez la date :/...../..... établissement :

AVIS MOTIVE DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../..... **Cachet** et signature
du chef d'établissement :

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

AVIS MOTIVE DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE

- Très favorable Favorable Refusé

.....

.....

.....

.....

.....

DECISION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

- Admis Inscrit en LC Refusé

Date :/...../..... **Cachet** et signature
du chef d'établissement :